

SERVICE DE GASTROENTÉROLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des affections des organes digestifs et de leurs voies. Le service de gastro-entérologie dispose d'un accès à un plateau médicotechnique d'imagerie, d'endoscopie et d'investigations fonctionnelles digestives, ainsi que d'un lien fonctionnel avec un service de soins intensifs établis sur le même site qui précise les conditions de transfert des patients dans ces services. Le service participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.				
Niveau national	Planification¹ <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	Situation 01.07.2025	au	Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>
	Services	4 services	4 services	4 services	4 services
	Antennes	/	2 antennes	2 antennes	2 antennes
	Nombre de lits minimum/service	12 lits	12 lits	12 lits	12 lits
	Nombre de lits au niveau national	90 lits maximum	81 lits	73 lits	81 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	12 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 5 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 7 lits	CHL-Centre : 14 lits et 14 lits HDJ (inclus dans HDJ non-chirurgicale - Gastroentérologie)	CHEM-Esch : 28 lits²	27 lits dont : - Service : HRS- Zithaklinik : 14 lits - Antenne : HRS- Kirchberg : 13 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2025	12 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 5 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 7 lits	CHL-Centre : 14 lits et 6 lits HDJ endoscopie	CHEM-Esch : 20 lits	27 lits dont : - Service : HRS- Zithaklinik : 13 lits - Antenne : HRS- Kirchberg : 14 lits
Équipements nécessitant de personnel hautement qualifié ou des conditions d'emploi	/	CHL-Centre : 5 unités d'anesthésie (Maquet®)	CHEM-Esch : 1 unité d'anesthésie (Dräger Perseus A500®)	/

particulières au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 3</i>				
Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	12 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 5 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 7 lits	CHL-Centre : 14 lits et 14 lits HDJ (inclus dans HDJ non- chirurgicale - Endoscopie)	CHEM-Esch : 28 lits	27 lits dont : - Service : HRS- Kirchberg : 14 lits - Antenne : HRS- Zithaklinik : 13 lits

¹La loi du 19 décembre 2025 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière de 2018 et porte le nombre maximal national de lits de 90 à 85 à compter du 1^{er} janvier 2026.

²Suppression des lits de l'antenne de Niederkorn et renouvellement de l'autorisation pour 28 lits aigus. Les 12 lits supplémentaires seront exploités dans le cadre du Südspidol.